

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_21 - Interpellation Philippe Vuillemin - La violence est sans frontière...de genre.

Séance du Grand Conseil du mardi 1er février 2022, point 2.7 de l'ordre du jour

Texte déposé

L'agressivité masculine est hélas bien connue et se traduit par des violences domestiques pouvant aller jusqu'au crime.

Une prise en charge spécifique des hommes violents existe, oeuvrant avec plus ou moins de succès, mais perenne depuis plusieurs années.

L'agressivité féminine reste un tabou qui trouve toutes sortes d'explications visant à la minimiser.

Si cette agressivité ne mène que rarement au crime, ses effets sont à notre sens mal connus et mal pris en charge.

Pourtant les acteurs de terrain remarquent une augmentation du nombre de femmes violentes qui, selon une étude zurichoise, s'est amplifiée encore durant la pandémie.

Les femmes violentes vis à vis de parents âgés, de conjoints âgés, voire d'enfants, sans parler de la violence verbale ou physique dans le couple, sont une réalité qu'à notre sens on appréhende mal mais qui peut laisser des séquelles durables chez les jeunes.

Le BEFH avait produit il y a quelques temps, une affiche pour les hommes ou les femmes qui avaient peur de rentrer chez eux. Il y a aussi eu une excellente campagne sur le thème "qui tape, part".

Soulignons l'impartialité de genre, de l'unité de médecine des violences au CHUV mais aussi sur le terrain, d'une police (et de policières...) de mieux en mieux formés à ces violences, hommes ou femmes confondus.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. "Qui tape, part" est-il appliqué quand il s'agit d'une femme ? A-t-on des statistiques ?

2. Existe-t-il dans le canton des études passées ou en cours sur la violence spécifiquement féminine, avec quels résultats ? Si oui, quelles leçons en a-t-on tiré ?

3. Existe-t-il des structures spécifiques de prises en charge des femmes violentes? Si non pourquoi

4 Existe-t-il des moyens de dépister les femmes violentes et comment ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion

Ne souhaite pas développer

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[\[+41213160500\]\(tel:+41213160500\)](tel:+41213160500)

[\[info.grandconseil\(at\)vd.ch\]\(javascript:linkTo_UnCryptMailto\('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2g!'\)\);](mailto:info.grandconseil@vd.ch)

[\[Visualiser sur la carte\]\(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse\)](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206++Lausanne+Suisse)